

## Projet de résolution tendant à la création d'une commission communale de dialogue européen

Considérant que le groupe de ressortissants européens non belges à Woluwe Saint Pierre s'élèverait à quelques 8000 personnes depuis l'arrivée des nouveaux pays membres et constituerait à lui seul un cinquième de la population communale,

Considérant que ce groupe est constitué de personnes issues de multiples horizons et cultures différents qui ne présentent parfois comme seul point commun que d'être citoyens de l'Union européenne résidents de notre commune,

Considérant que la commission des relations européennes, créée en 1995, a constitué incontestablement une première approche de nature à favoriser une meilleure intégration des citoyens européens dans notre commune, mais que son champ d'action s'est limité aux domaines culturel, sportif ou associatif, avec le constat que ses activités essentiellement festives ont surtout permis la rencontre des citoyens européens entre eux plutôt qu'avec la population de la commune,

Considérant que le législateur, en accordant le droit de vote communal aux ressortissants de l'Union européenne, a entendu permettre à ceux-ci d'exercer effectivement des droits politiques et sociaux au sein des pouvoirs locaux,

Considérant que l'exercice effectif de ces droits repose non seulement sur la volonté des intéressés, mais aussi sur la capacité des pouvoirs locaux à créer une ou des structures permanentes permettant à ces personnes de s'informer, d'appréhender notre vie locale sous tous ses aspects, d'interroger un ou des membres du collège, d'exposer les problèmes spécifiques éventuels à leur communauté, de formuler eux-mêmes des propositions pour une meilleure intégration à la vie sociale de la commune, ou encore d'assister le collège dans la prospection relative aux programmes européens et dans les partenariats avec les entités locales dans les Etats membres,...

Considérant que dialogue européen signifie aussi acquisition par les ressortissants belges de notre commune d'une meilleure connaissance du travail de nos co-citoyens dans les institutions européennes qui font partie de la vie quotidienne dans notre capitale de l'Europe.

Considérant que la commission des relations européennes sous sa forme actuelle ne répond pas à ces besoins et à ces objectifs et que le 10<sup>ème</sup> anniversaire de sa création offre l'occasion de **revoir son rôle** dans le sens d'un élargissement de ses compétences, **son fonctionnement** dans le sens d'une plus grande transparence, **et sa composition** dans le sens d'une plus grande représentativité des différentes communautés – y compris la belge - habitant la commune,

### LE CONSEIL COMMUNAL

- demande de transformer l'actuelle commission des relations européennes en une « commission communale du dialogue européen », association de fait dotée de statuts fixant les conditions et procédures d'adhésion, l'objet social et les règles de fonctionnement.
- Demande de doter cette commission de compétence d'avis dans les domaines qui seront définis dans les statuts .
- Décide de mettre sur pied en son sein une commission, composée de représentants de chaque groupe politique représenté au conseil, chargée d'élaborer un projet de statuts à lui soumettre pour le Conseil communal de septembre 2005.

Emmanuel DEGREGZ